Mamoudzou, le 10 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les 35% de grévistes, annoncé par le vice rectorat le 3 février, nous paraissent bien en deçà de la réalité. La préfecture a accordé une audience à la FSU Mayotte le 4 février 2015 ; nous avons demandé le respect des engagements pris.

Le SNUipp-FSU Mayotte a rappelé sa position concernant le taux final d'indexation des salaires de 40% et a demandé que la réunion prévue en 2015 sur la révision de celui-ci ait lieu. Nous avons aussi fait observer que le gouvernement devait faire des analyses la différence des prix et des revenus entre la métropole, La Réunion et Mayotte… La préfecture nous a informé que le ministère des outre-mer est entré en discussion avec le ministère de la fonction publique au sujet de la clause de revoyure.

Le SNUipp-FSU Mayotte a également demandé les suites des réunions de décembre 2013/janvier 2014 organisées par le Préfet de Mayotte sur les conséquences des intégrations dans la fonction publique de l'Etat. Nous avons reprécisé notre demande sur la prise en compte des anciennetés générales de services des anciens agents de la Collectivité Départementale de Mayotte. Le Secrétaire Général de la préfecture nous a semblé découvrir le sujet et n'a pas donné des réponses précises …

L'Etat n'a pas pris au sérieux les revendications des enseignants du premier degré … Une nouvelle notification d'intention de dépôt de préavis de grève reconductible a été envoyée et une négociation préalable est prévue avec le vice rectorat ce mardi 10 février à 17h.

Le SNUipp-FSU Mayotte lance dès à présent un appel à la solidarité et à la mobilisation des autres syndicats ainsi que des agents de la fonction publique, notamment pour exiger le respect des engagements gouvernementaux.

Rue Sarahangué - 97600 - Mamoudzou
Tel/fax : 0269618978 – Courriel : snu976@snuipp.fr